



Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche - CNESER

Élection à un seul tour par vote électronique
du lundi 12 au jeudi 15 juin 2023.



Le SnpTES, seul syndicat ITA de l'UNSA, présente une liste pour les élections du 12 au 15 juin destinées à renouveler le CNESER.

Cette liste est intitulée : SnpTES-UNSA.

Cette étape est importante pour les personnels, car le CNESER, instance placée directement auprès de la ministre, est chargé de donner son avis sur l'ensemble des questions touchant directement aux missions des établissements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le CNESER est consulté sur les points intéressant le budget et les emplois (chercheurs et ITA) de nos EPST, les contrats objectifs passés avec l'État ainsi que les grandes orientations prises en matière de politique pour la recherche. Il a, par conséquent, une influence sur le financement de la recherche et sur les carrières des personnels !

LE CNESER DONNE NOTAMMENT SON AVIS SUR :

- Les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- La répartition des emplois et des moyens entre les différents établissements ;
- Les projets de réformes relatives à l'emploi scientifique ;
- Les projets de réformes concernant l'organisation de la recherche ;
- La création, la suppression ou le regroupement d'établissements ou de composantes ;
- Le cadre national des formations, la liste des diplômes nationaux ainsi que les modalités et demandes d'accréditation ;
- La liste et la carte des formations supérieures et de la recherche ;
- Les orientations générales des contrats pluriannuels des établissements ;
- La mise en œuvre des conventions passées entre les établissements et les entreprises pour la mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériel ;
- Les bilans établis par l'État, à destination des institutions européennes, sur la mise en œuvre des stratégies européennes d'enseignement supérieur et de recherche.

Le CNESER, c'est-à-dire vos représentantes et représentants, peut aussi faire toutes propositions sur les mesures à prendre pour améliorer le fonctionnement des établissements.

LE CNESER EST AUSSI UNE INSTANCE DISCIPLINAIRE :

Le CNESER est une véritable juridiction qui statue sur les décisions disciplinaires prises par les établissements envers des enseignants, enseignants-chercheurs et étudiants. Il peut notamment sanctionner les comportements inappropriés à l'égard des chercheurs et ITA de nos UMR et UAR.

Cette élection se déroulera du lundi 12 au jeudi 15 juin 2023
**Le CNESER est une instance majeure pour la défense de vos intérêts
VOTEZ pour la liste SnpTES-UNSA !**

POURQUOI LE SNPTES MERITE-T-IL VOTRE CONFIANCE ?

Le SNPTES-UNSA défend, l'ensemble des personnels de nos unités et services : ITA, chercheuses et chercheurs, ITRF, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, personnels contractuels. Il s'appuie, pour cela, sur une démarche syndicale de terrain rigoureuse, sans dogmatisme aucun, qui a toujours le souci de proposer, la volonté de négocier, mais aussi la force de s'opposer au Ministère, aux directions et à la hiérarchie chaque fois que nécessaire !

Les représentantes et représentants du SNPTES-UNSA défendent un grand service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Seul un investissement budgétaire massif nous permettra d'affronter les enjeux sociétaux et économiques tels que : l'emploi, l'environnement, l'énergie, la santé, les défis des progrès technologiques, etc.

Le SNPTES-UNSA souhaite promouvoir une véritable attractivité des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ENSEMBLE OPPOSONS-NOUS :

- ✎ au démantèlement des EPST ;
- ✎ aux suppressions de postes ;
- ✎ à la faiblesse des recrutements tous corps confondus ;
- ✎ à la précarisation de l'emploi ;
- ✎ à l'externalisation de nos missions et de nos métiers ;
- ✎ au fait que trop souvent les postes administratifs et techniques d'encadrement sont mis sous tutelle de collègues chercheurs ou enseignants-chercheurs ;
- ✎ au temps passé à chercher des financements ou à répondre aux injonctions bureaucratiques au détriment de la recherche ;
- ✎ aux mobilités imposées par les regroupements et les restructurations des services et des unités ;
- ✎ à la mise en concurrence des personnels entre eux ;
- ✎ à certains outils de gestion aussi inappropriés que complexes.

ENSEMBLE REVENDIQUONS :

- ✎ les moyens humains, matériels et financiers pour une recherche publique de qualité ;
- ✎ l'amélioration de nos conditions de travail ;
- ✎ de meilleurs déroulements de carrière et une revalorisation des rémunérations ;
- ✎ l'accélération de la LPR afin que l'indemnitaire ITA rattrape celui des corps homologues de la fonction publique ;
- ✎ l'accès à une formation continue adaptée aux attentes des personnels.

Cette élection se déroulera du lundi 12 au jeudi 15 juin 2023

**Le CNESER est une instance majeure pour la défense de vos intérêts
VOTEZ pour la liste SNPTES-UNSA !**